Province de LUXEMBOURG
Arrondissement de BASTOGNE

VILLE de
Houffalize

Rue de Schaerbeek 1, B-6660 Houffalize
Tél. 061 280 040 - Fax 061 280 041
www.houffalize.be

Du registre aux délibérations du conseil Communal de cette Commune a été extrait ce qui suit:

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2025

PRESENTS : MM. J.DEVILLE, Bourgmestre-Présidente;
M.CAPRASSE, M.KNODEN, F.MATHURIN, F.MARVILLE, C.FETTEN, J.GUILLAUME, P.CARA, C.CRINS, M.HUET, V.BERTE, F.KETTELLE, M.DEMASY, A.PIETTE, S.PLENNEVAUX, C.THEIS, F.GASPARD,
Conseillers communaux ;
J-Y.BROUET, Directeur général.

OBJET : Accueil temps libre : Renouvellement de la composante politique de la Commission Communale de l'Accueil

Projet de délibération

Le Conseil Communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment son article L1122-30 et L1222-1 ;

Vu le décret du 3 juillet 2003 appelé communément ''décret ATL'', relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire ;

Vu la Convention établie entre l'ONE et l'Administration communale de Houffalize ;

Vu les élections communales du 13/10/2024 et la nécessité de renouveler cette commission dans les 6 mois au plus tard ;

Considérant le rôle de relais du Coordinateur ATL entre l'ONE et l'Administration Communale ;

Considérant les règles de l'ONE établissant le renouvellement des cinq composantes de la CCA avec au maximum 3 membres effectifs et 3 membres suppléants par composante ;

Considérant la nomination au Collège Communal du 13 janvier 2025 du président de la CCA et de son suppléant ;

Considérant que seule la composante politique est soumise au Conseil Communal ; pour 4 de ses membres, deux effectifs et deux suppléants ;

Considérant les démarches pour le renouvellement du Programme CLE 2025-2030 et la nécessité d'avoir renouvelé la CCA pour valider le Programme CLE ;

Pour notre planète, utilisons du papier recyclé.

Sur proposition du Collège communal, après en avoir délibéré,
Par oui, non, abstention,
DECIDE

De renouveler la composante politique en désignant les membres suivants au sein du Conseil communal pour composer ce comité :

1) Le président :…Frédéric MATHURIN… membre du Collège Communal
 Le président suppléant : …Josette DEVILLE... membre du Collège Communal
2) Un membre effectif : ……membre du Conseil Communal
 Un membre suppléant : …… Membre du Conseil Communal
3) Un membre effectif : ……membre du Conseil Communal
 Un membre suppléant : …… Membre du Conseil Communal

Fait en séance publique, date que dessus,
PAR LE CONSEIL,

Le Directeur Général,
(s)J-Y. BROUET

La Présidente,
(s) J. DEVILLE

POUR EXPEDITION CONFORME

Le Directeur Général,
J-Y. BROUET

La Bourgmestre,
J. DEVILLE

Projet de délibération